

II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

DÉCISIONS

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 27 juillet 2009

portant nomination d'un membre hongrois du Comité économique et social européen

(2009/583/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 259,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 167,

vu la décision 2006/524/CE, Euratom ⁽¹⁾,

vu la proposition présentée par le gouvernement hongrois,

vu l'avis de la Commission,

considérant qu'un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite du décès de M. István GARAI,

DÉCIDE:

Article premier

M. József NAGY, groupe «activités diverses» (GROUPE III), est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2010.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 27 juillet 2009.

Par le Conseil

Le président

C. BILDT

⁽¹⁾ JO L 207 du 28.7.2006, p. 30.